

- ANNEXE 1 -

FICHER SOUS FORMAT EXCEL DE RECENSEMENT DES TAXES AFFECTÉES ET DES MESURES FISCALES ADOPTÉES DEPUIS LE PLF 2013.

Le fichier joint à la circulaire sous format EXCEL dénommé '*Collecte données TA-PLF14*' sera l'**unique vecteur de transmission à la Direction du budget des éléments** des campagnes de recensement du PLF 2014 respectivement des données relatives aux taxes affectées, et des mesures fiscales adoptées depuis le dépôt du PLF 2013.

Trois feuilles de calcul sont présentes dans ce fichier répondant aux besoins de ces deux campagnes :

- pour le recensement des données relatives aux taxes affectées
 - la feuille '*Taxes listées au V&M 2013*'
Elle reproduit la liste de l'ensemble des taxes affectées publiées dans le tome I du Voies et moyens du PLF 2013.

Les **données chiffrées** d'exécution 2012, de prévision actualisée 2013, et de prévision 2014 seront portées dans ce fichier **en euros**. La mention « - » sera portée dans une cellule lorsque la taxe ne se trouve pas appliquée l'année concernée (*pas encore créée/en application ou supprimée/éteinte*). Le chiffre « 0 » sera porté en cas de rendement strictement nul de la taxe l'année concernée. La mention « nc » sera portée pour les seules colonnes de prévision 2013 et 2014 lorsqu'aucun chiffrage de prévision n'est possible/proposé.

Il est rappelé que **les prévisions 2013 et 2014 doivent être portées hors application du plafonnement éventuel de la ressource tel que prévu à l'article 46 de la LFI 2012**. C'est le rendement prévisionnel brut de la taxe qui doit être indiqué lors de la campagne de recensement.

L'annexe 2 présente à titre d'illustration une extraction du tome I du Voies et moyens 2013 reproduisant les seules données chiffrées de prévisions d'exécution 2012 et 2013.

La ou les source(s) éventuelle(s) de la donnée d'exécution 2012 sera précisée dans la colonne adéquate (*opérateurs, tiers, DGFIP, DGDDI, etc.*).

Les données figurant dans les colonnes dont l'en-tête est sur fond vert sont les exactes reproductions des données publiées dans le tome I du Voies et moyens 2013.

Toute proposition de modification de ces données (*libellé de la taxe, référence juridique, etc.*) pour le tome I du Voies et moyens 2014 sera formulée dans les colonnes adéquates.

- la feuille '*TA à ajouter au V&M 2014*'
Elle propose quelques exemples d'ajout au Voies et moyens 2014 de ressources affectées non présentées au Voies et moyens 2013.

Doivent figurer impérativement dans cette feuille les mesures portées sur la feuille suivante qui concernent des ressources affectées à des tiers.

Les propositions d'insertion pour 2014 de ressources affectées « anciennes » omises dans le Voies et moyens 2013 ont vocation d'exemple d'enrichissement annuel du contenu des Voies et moyens dans un souci d'amélioration de la qualité des informations transmises annuellement au Parlement.

L'annexe 2 présente des précisions méthodologiques quant au recensement des éléments d'information relatifs aux taxes affectées.

- pour le recensement des mesures fiscales adoptées depuis le dépôt du PLF 2013 :

- la feuille 'MN fiscales depuis PLF 2013'

Elle recense quelques exemples de mesures fiscales adoptées en LFI 2013 relatives à des ressources affectées.

Ce recensement concerne à la fois les créations ou suppression de dispositifs fiscaux, mais également toutes les mesures d'adaptation de dispositif fiscaux préexistant au PLF 2013, que la mesure ait impacté l'assiette de l'impôt ou taxe, le taux de ce(tte) dernier(ère), ses modalités de recouvrement ou son affectation.

Les **données chiffrées** d'exécution 2012 et de prévision de 2013 à 2016 seront portées dans ce fichier **en millions d'euros**. La mention « - » sera portée dans une cellule lorsque la taxe ne se trouve pas appliquée l'année concernée (*pas encore créée/en application ou supprimée/éteinte*). Le chiffre « 0 » sera porté en cas de rendement strictement inférieur à 500 k€. La mention « nc » sera portée pour les seules colonnes de prévision lorsqu'aucun chiffrage de prévision n'est possible/proposé.

L'annexe 3 présente des précisions méthodologiques quant au recensement des éléments d'information relatifs aux mesures fiscales adoptées depuis le dépôt du précédent PLF. Est intégrée à cette annexe à titre d'illustration une extraction du tableau du tome I du Voies et moyens 2013 reproduisant les mesures fiscales recensées entre le dépôt du PLF 2012 et le dépôt du PLF 2013.